

DECLARATION AU CHSCT-D 53 DU 24 JUIN 2016

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

En ce troisième CHSCT D de l'année scolaire 2015-2016, la FNEC FP FO tient à remercier l'administration pour le respect, la qualité de l'écoute et le dialogue qui tend à devenir constructif.

Dans notre département, le CHSCT est mis en place et vit même si d'énormes efforts restent encore à entreprendre pour transformer les intentions en véritable travail de prévention et de protection des personnels. Depuis quelques années maintenant, les représentants du personnel, membres du CHSCT, toute organisation confondue œuvrent en ce sens.

Pour la FNEC FP FO, les revendications des personnels doivent être au cœur des préoccupations de ce CHSCT. Au vu des réformes successives et du traitement réservé à nos collègues, la tâche s'annonce considérable.

En effet, la loi de Refondation de l'Ecole s'en prend à l'ensemble des secteurs qui composent le champ de compétence de ce CHSCT départemental. Dans tous les secteurs, notre fédération pointe les conséquences des différentes réformes qui l'accompagnent sur les personnels, sur leurs conditions de travail, sur leur santé. Sur le terrain, les témoignages des collègues sont sans équivoque, les mal-être sont profonds, de plus en plus nombreux, en témoignent également les fiches RSST liées à ces changements.

La réforme des rythmes scolaires engendre : pagaille institutionnelle, problèmes de sécurité liés aux intervenants multiples, semaine sans coupure, services incomplets, refonte des obligations de service, ingérences des municipalités... Tout cela n'est pas sans dégrader les conditions de travail.

L'institutionnalisation des pôles ressources, génère la culpabilisation des collègues, comme nous l'avons d'ailleurs constaté au sein de ce CHSCT, et marque la fin des spécificités des maitres spécialisés.

La réforme du collège et le décret Hamon d'août 2014 entraîne : augmentation du temps de présence hors élèves, réunionites, reniement des disciplines ou encore la mise en concurrence des collègues avec la mise en place des IMP (indemnités pour mission particulière).

Pour tous les personnels, ce sont les suppressions de postes, ce sont les services administratifs qui fonctionnent à flux tendu et les classes surchargées. Pour tous les personnels, c'est la baisse des salaires engendrée par un point d'indice toujours extrêmement bas malgré les annonces récentes, par la hausse des cotisations sociales, mais aussi par les mesures liées à cette refondation.

Comme FO l'a écrit à madame la Ministre de la Fonction Publique en 2013, **la meilleure façon de ne pas générer des risques psychosociaux, c'est de ne pas les provoquer.**

Nous considérons également que lutter contre les risques psycho-sociaux, c'est se poser la question de ce qui les génère. Pour la **FNEC-FP FO 53** cela est clair : la loi de Refondation participe largement à la dégradation de nos conditions de travail, facteur principal des RPS encourus par les salariés de l'Education Nationale.

Je me permets de rappeler ici la définition du stress au travail selon l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail :
« Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes que lui impose son environnement et la perception qu'elle a des ressources pour y faire face. »

Quand un enseignant est confronté à la mise en place de PPRE, PAP, projet d'école ou d'établissement, à l'individualisation et au suivi des élèves, aux évaluations permanentes, à l'obligation de résultats, aux nouveaux programmes, aux nouveaux rythmes scolaires, ou encore aux classes surchargées en guise de remédiation à l'échec scolaire, les conditions ne sont-elles pas réunies pour générer surcharge de travail, culpabilisation, stress et troubles psychosociaux ?

Quand la responsabilité de l'échec scolaire est systématiquement reportée sur les seules épaules des enseignants qui doivent réussir l'exploit de toujours faire plus avec moins, n'y a-t-il pas déséquilibre entre les contraintes et les ressources ?
Est-il psychologiquement sain de contraindre un professeur à mettre en place une réforme qui dissout sa discipline ?
Les conditions de travail sont-elles sereines quand un enseignant se retrouve seul à gérer jusqu'à l'épuisement des élèves violents avec des troubles du comportement parce qu'aucune réponse institutionnelle ne peut lui être apportée ?
Le sont-elles également quand les enseignants accueillent des enfants en situation de handicap, parfois très lourd, sans l'accompagnement d'AVS ?
Doivent-ils au nom d'une politique austère y perdre leur santé ?

A l'évidence non, et notre ministère doit prendre conscience rapidement de l'ampleur de la dégradation des conditions de travail des enseignants et de la désaffection grandissante des nouvelles générations vers notre profession devenue si peu attractive.

Comment traiter la dégradation de nos conditions de travail sans aborder le problème de la progression constante des incivilités dont sont victimes les enseignants. Une récente enquête de l'INSEE a montré que les enseignants sont les salariés les plus exposés aux menaces, insultes, agressions verbales et physiques.

16 % sont victimes d'insultes. Dans l'éducation nationale, 49 % des victimes de violences physiques, 64 % des victimes de menaces et 57 % des victimes d'insultes ont été agressées dans l'exercice de leur métier contre respectivement 31 %, 44 % et 40 % pour les autres salariés. Notre département n'échappe malheureusement pas à ces statistiques et trop nombreux sont nos collègues victimes d'incivilités (insultes, courriers de dénonciation, agressivité, violence physique) qui restent seuls, sans soutien de leur hiérarchie.

Nous rappellerons également que les enseignants sont encore les seuls salariés de France ne bénéficiant pas d'une visite médicale de prévention, que les accidents de trajet et de service ne sont que partiellement recensés et que les CHSCT ne sont jamais associés aux enquêtes réduisant ainsi toutes possibilités de travailler en amont sur la prévention des risques.

Alors oui, comme nous le disions tout à l'heure, il reste beaucoup à faire mais la FNEC-FP FO défendra toujours les intérêts des personnels de l'Education Nationale, et je suis persuadé qu'il en est de même pour tous les représentants du personnel, membres du CHSCT de la Mayenne. Ma fédération entend bien jouer de tout son poids pour avancer dans ces dossiers en commençant par faire respecter et appliquer le droit.

Jamais la profession n'a connu autant de problèmes de santé et de souffrance au travail.

Il est temps que les CHSCT jouent pleinement leur rôle en commençant par faire le bilan de l'impact sur la santé des personnels de toutes les contre réformes successives (réforme des retraites, loi de refondation, réforme territoriale, et j'en passe...) dévastatrices pour l'emploi et les conditions de travail des personnels.

Stève Gaudin, pour la FNEC-FP FO